

# INFORMATION EAUX

N° 563  
Mai 2005

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)  
2.650.000 visiteurs  
en 1 an !

**"LEMA"**

Le best-of  
des amendements du Sénat

## Consultation Nationale sur l'Eau

Vous avez du 2 mai au 2 novembre 2005  
pour vous exprimer !

## Agences de l'Eau

- Le nouveau site Internet de l'Agence Seine-Normandie
- Un SAGE pour les nappes de Gironde
- Le SAGE ILL-Nappe-Rhin enfin approuvé !

## Un Programme National de Lutte contre la Pollution des Substances Dangereuses

## Eau de Paris

Un baromètre de satisfaction des parisiens

## Label "AQUAPLUS"

12 Entreprises déjà récompensées

## Pollutec s'exporte à Alger

## "EURO-RIOB"

Participation du public  
Fleuves transfrontaliers  
Namur - Wallonie 29 sept. - 1<sup>er</sup> oct. 2005

## CNFME :

- Les stages de juin à sept. 2005
- Renouvellement de la certification ISO 9001



Dossier Thématique :  
Les contrats de rivière



Office  
International  
de l'Eau

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)

# SOMMAIRE

## Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Rhin-Meuse 3
- Seine-Normandie 3

Actualités  
Françaises 4

Agenda  
des Événements 11

Actualités  
Internationales 6

Librairie 12

**RIOB :** 7  
Réseau International  
des Organismes  
de Bassin

Dossier  
Thématique 13

Nouvelles  
de l'Office  
International  
de l'Eau 8

Retrouvez les documents  
sélectionnés et analysés  
et les références récentes  
de **JURIEAUDOC**  
sur votre messagerie  
et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet :  
<http://www.oieau.org>

2.650.000  
visiteurs  
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL  
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY  
Rédacteur : Ghislain LOISEAU  
Maquette : Nathalie CHAILLOU  
Frédéric RANSONNETTE  
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an  
France : 454,48 Euro TTC  
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau  
Direction de l'Information,  
de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47  
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48  
E-Mail : [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr)

Numéro Paritaire AD 234  
ISSN 0012-9003 - 51<sup>ème</sup> année



Office  
International  
de l'Eau



## LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES  
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES               | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT                      | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES    | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES                                     |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX                          | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE                           |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE                | 10 LA CHLORATION DES EAUX                       | 17 LA SURPRESSION                                 |
| 5 LE COMPTAGE                          | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX                   | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES                      |
| 6 LA ROBINETTERIE                      | 12 POSE DES CANALISATIONS                       | H5 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?                    |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr)

## PROJET DE LOI SUR L'EAU : APRÈS LA 1<sup>ÈRE</sup> LECTURE AU SÉNAT ...

Elaboré au terme d'un long débat public entrepris depuis l'été 2002, le projet de Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) sera prochainement soumis à l'examen des députés. Adopté en Conseil des Ministres le 9 mars dernier, ce texte est déjà passé en première lecture devant les Sénateurs au début du mois d'avril.

Ce texte, qui doit conforter les grands principes de la politique française de l'eau, poursuit deux grands enjeux : permettre la reconquête de la qualité des ressources pour atteindre le bon état des eaux en 2015 et assurer "la modernisation des services d'eau potable et d'assainissement".

Il aborde de nombreux aspects de la gestion de l'eau : financement de la politique de l'eau, organisation institutionnelle, lutte contre les pollutions diffuses, gestion locale, police de l'eau, pêche, etc.

Bien qu'il soit présenté comme le texte central de la politique française de l'eau, le projet de Loi s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus globale de la politique de l'eau menée depuis l'été 2003.

En effet, à la manière d'un impressionniste, le Gouvernement a déjà introduit, par touches successives, plusieurs mesures touchant la politique de l'eau et la protection des milieux aquatiques dans les grandes lois générales récentes (la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la prévention des dommages, la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003, la loi du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive-Cadre sur l'Eau, loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, la loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale, etc.).

Les mesures ainsi adoptées concernent déjà notamment la protection des captages, la protection contre les inondations, les zones humides, la réforme des Schémas Directeurs et d'Aménagement des Eaux, etc.

La première lecture du projet de Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a donné lieu à des discussions approfondies entre les Sénateurs et le Gouvernement. Le texte adopté contient diverses modifications, parfois sensibles, par rapport au projet présenté par le Gouvernement. L'examen des 693 amendements a apporté des améliorations significatives notamment en matière de protection des rivières ou de fonctionnement des services d'eau potable ou d'assainissement.

Certaines dispositions insérées par les Sénateurs sont des nouveautés, d'autres marquent le retour de mesures prévues dans des versions antérieures du projet de loi abandonnées en cours de route, d'autres enfin sont des ajustements (modifications de seuils, ...).

Voici quelques morceaux choisis :

### AGENCES DE L'EAU :

Les missions des Agences de l'Eau ont été renforcées, afin de favoriser l'assainissement en milieu rural et notamment le développement de l'assainissement non collectif, mais également la sécurisation des services d'eau potable.

- la composition des Comités de Bassin a été modifiée : 50 % d'élus, 30 % d'usagers et 20 % de représentants de l'Etat, alors que le projet du gouvernement prévoyait un tiers pour chacun ;
- la redevance sur les pesticides a été précisée : deux classes de produits sont identifiées avec des taux différenciés selon leur niveau de toxicité (1,2 et 3) ;
- la redevance pollution non domestique intégrera à la fois la pollution moyenne annuelle rejetée et la pollution de pointe ;
- la redevance prélèvement pourra comporter deux taux correspondants à des périodes hydrologiques différentes. Ainsi en période d'étiage, le taux de la redevance pourra être supérieur, et celui en période hivernale inférieur ;

- le taux plafond de la redevance sur les prélèvements domestiques a été baissé de 25 % afin de le rapprocher du niveau des taux plafonds des redevances agricole et industrielle.

### Prix de l'eau :

- la part fixe du prix de l'eau sera plafonnée par un arrêté ministériel en vue de limiter les excès qui peuvent parfois être constatés ;
- le remboursement des dépôts de garantie se fera dans un délai de deux ans et non de cinq ans. Ces dépôts de garantie représentent parfois jusqu'à 6 mois de consommation d'eau ;
- rôle des Départements : il a été inséré la possibilité pour les Départements d'instaurer une redevance sur le prix de l'eau plafonnée à 5 centimes d'euros/m<sup>3</sup> pour permettre de financer leur politique de l'eau ;
- solidarité vis-à-vis des communes rurales : il a été inséré dans le programme d'intervention des Agences de l'Eau, un budget minimal de 150 millions d'euros devant être affecté à la solidarité vis-à-vis des communes rurales. La contribution des Agences de l'Eau à l'ONEMA sera fonction du niveau de ruralité de leur bassin, afin de mettre ainsi en place une péréquation inter-bassin et donner plus de moyens aux bassins ruraux.

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- le contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif pourra être réalisé par un organisme agréé. Les personnes concernées devront alors produire le certificat de conformité auprès du Maire. Un tel dispositif peut permettre aux petites communes de ne pas constituer un service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif mais de s'appuyer sur des experts privés ;
- lors de la vente d'un immeuble, un état de la situation de l'installation d'assainissement non collectif devra être produit. Dans le cas d'un réseau collectif, un certificat de raccordement suffira.

Le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, s'est félicité "des améliorations significatives" apportées par les sénateurs au projet de loi sur l'eau.

Le texte est désormais sur le bureau de l'Assemblée Nationale, les Députés se prononceront à leur tour en première lecture en juin, si le calendrier parlementaire le permet ; sinon ce sera pour la fin septembre 2005.

S'ils apportent également des modifications au texte voté par le Sénat, une seconde lecture sera alors nécessaire.

On est donc encore loin de la version finale d'une nouvelle Loi sur l'Eau.

Lorsque celle-ci sera effectivement votée et publiée au Journal Officiel, il faudra attendre la parution de 26 décrets d'application pour que la future loi soit pleinement effective ... début 2007 !

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE**

**ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP

Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## UNE NOUVELLE CONSULTATION NATIONALE SUR L'EAU !



Lors de la Journée Mondiale de l'Eau, Serge Lepeltier avait annoncé officiellement le lancement d'une nouvelle consultation nationale sur l'eau.

Cette consultation vient de débuter le 2 mai dernier et se déroulera jusqu'au 2 novembre 2005 dans les

bassins français métropolitains. Elle aura lieu en fin d'année dans les départements d'Outre-Mer.

Cette consultation s'inscrit dans le contexte de la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui, en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, doit être achevée en 2009.

Cette consultation vise à sensibiliser le public aux problèmes que connaissent l'eau et les milieux aquatiques (pollutions, prélèvements excessifs, ...) et à recueillir un maximum d'avis sur les pistes d'actions possibles pour améliorer la situation et assurer durablement la préservation de cette ressource essentielle.

Deux périodes de consultation du grand public sont prévues :

- En 2005, chaque foyer est invité à s'exprimer sur les principaux enjeux et les priorités pour mieux gérer l'eau et les milieux aquatiques et sur le programme de travail de révision du SDAGE ;
- Fin 2007, le public pourra se prononcer sur le projet de SDAGE défini par chaque comité de bassin.

Placée sous l'autorité du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et de ses Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), cette consultation du public est confiée aux Comités de Bassin en partenariat avec les Agences de l'Eau. Elle se déroule dans les Préfectures, Sous-Préfectures, aux sièges des Agences de l'Eau et sur leurs sites Internet.

Le public peut participer à la consultation en :

- 1 prenant connaissance du document de synthèse exposant les problèmes de l'eau de sa zone géographique ;
- 2 faisant part de ses observations sur un registre ou en répondant au questionnaire mis à sa disposition sur les lieux de consultation et sur les sites Internet des Agences de l'Eau.

Pour informer le grand public sur les enjeux de l'eau et lui permettre de participer à ce processus décisionnel en toute connaissance de cause, le MEDD a estimé indispensable d'accompagner la consultation nationale par une campagne de communication sur l'eau. Cette campagne se traduit notamment par :

- la diffusion, aux heures de très grande écoute, de spots télévisés et courts métrages destinés à sensibiliser le public aux enjeux de l'eau ;
- la publication d'une brochure d'information et un dépliant diffusés respectivement à 450 000 et 900 000 exemplaires ;
- la création d'un "BLOG" sur l'eau ;
- la mise en ligne, sur le site Internet du MEDD, d'une rubrique dédiée à la "Consultation" pour offrir au grand public une information générale sur la consultation mais également une information locale : en pointant sa commune, l'internaute entrera en lien avec le site de son Agence de l'Eau et pourra ainsi, sans se déplacer, répondre au questionnaire.

## ADOUR-GARONNE

### LA GIRONDE PROTÈGE SES NAPPES PROFONDES

Le volume annuel d'eau prélevé dans les nappes profondes du bassin Adour-Garonne atteint 210 millions de mètres cubes, dont 75 % pour l'eau potable, 18 % à l'irrigation et 7 % pour l'industrie, la géothermie et le thermalisme. Les nappes profondes sont plus ou moins utilisées suivant leur profondeur et l'importance d'autres ressources. L'eau des nappes profondes est plus prélevée à l'ouest, en Poitou-Charente, en Gironde, qu'à l'est du bassin.

Au sein du Comité de Bassin Adour-Garonne, une des huit commissions géographiques se consacre plus particulièrement au suivi quantitatif et qualitatif des nappes profondes. Un ensemble de mesures relevées parmi cinq cents points répartis sur tout le bassin permet de bien connaître le réseau aquitain. Conseiller technique pour les eaux souterraines à l'Agence de l'Eau, Pierre Marchet souligne l'intérêt qui doit être porté à la sauvegarde de ces nappes captives. "Elles se renouvellent très lentement, nous devons chercher à les protéger en ne prélevant pas plus de 5 % de ces ressources, il serait inimaginable d'exploiter cette eau pour des usages fortement consommateurs."

L'état des lieux, quantitatif et qualitatif, des eaux profondes révèle la fragilité de ce patrimoine et les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les nappes captives. Il ressort que, sur les vingt

masses d'eau profondes, cinq sont classées en risque fort de non-atteinte du bon état des eaux (RNABE) en 2015, huit pour lesquelles le RNABE est faible et, pour les sept autres, le risque reste à préciser face au doute.

Devant l'urgence de protéger cette ressource, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - le premier en France pour les nappes profondes - est mis en oeuvre pour le département de la Gironde, dont la quasi-totalité de la consommation d'eau provient du sous-sol. Un "retour à des équilibres durables entre les usages et la disponibilité de la ressource" est fixé d'ici à 2013. Avec comme objectif premier, réduire de 30 millions de mètres cubes le prélèvement annuel dans la nappe profonde sous la Gironde, la moitié par mesures d'économies de consommation, l'autre moitié par des ressources de substitution.

#### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## RHIN-MEUSE



### LE SAGE ILL-NAPPE-RHIN ENFIN APPROUVÉ !

Avec l'une des plus importantes réserves d'eau souterraines d'Europe (30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau), environ 1 000 km de cours d'eau et 21 000 ha de zones humides remarquables, l'eau n'est pas rare en plaine d'Alsace. Cependant, au vu de l'importante pression anthropique que subit cette ressource, les acteurs locaux se sont mobilisés dès 1997 pour la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Pas moins de 6 années de travail auront été nécessaires pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ILL-Nappe-Rhin dont la signature définitive a eu lieu le 17 janvier 2005. Le périmètre du SAGE ILL-Nappe-Rhin concerne 320 communes, et couvre les 3580 km<sup>2</sup> de toute la plaine d'Alsace, de Leymen à Lauterbourg.

Ce document de planification est l'aboutissement de négociations parfois très vives, entre élus, usagers, agriculteurs, industriels, associations ou administrations. Il fixe, pour les 15 ans à venir, des prescriptions pour la préservation et la gestion de la nappe phréatique rhénane, des cours d'eau situés entre l'Ill et le Rhin et des milieux aquatiques associés.

Parmi les multiples prescriptions et objectifs inscrits dans le SAGE ILL-Nappe figurent :

- l'instauration d'une bande herbeuse de 6 m au moins de large (et non plus de 3 m actuellement obligatoires) sur chaque rive le long des cours d'eau, pour retenir les écoulements nitrés. Les agriculteurs, subventionnés pour ces 3 m supplé-

mentaires, pourront prendre en compte ces surfaces pour le calcul de leur jachère.

- l'interdiction des rejets et des puisages dans les ruisseaux phréatiques.
- diverses mesures visant à réduire l'utilisation des engrais nitrés (renforcement des contrôles d'épandage, etc.), condition incontournable pour obtenir une baisse du taux de nitrates présents dans la nappe. Le SAGE vise le taux maximum de 25 mg/l, contre 50 mg/l auparavant.
- l'impossibilité pour une commune de délivrer de nouveaux permis de construire lorsque ses capacités de traitement des eaux usées ne sont pas suffisantes.

Définitivement approuvé, le document s'impose désormais aux administrations. Elles doivent rejeter un projet ou lui refuser des subventions s'il n'est pas conforme au SAGE. Et le document fait référence pour les particuliers, associations, ou pour la Commission Locale de l'Eau elle-même, pour d'éventuels alertes publiques ou recours en justice.

#### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin les Metz

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## SEINE-NORMANDIE



### L'AGENCE RELOOKE SON SITE INTERNET !



L'Agence de l'Eau vient de procéder à un toilettage de son site Internet. Basée sur une charte graphique plus dynamique, cette nouvelle publication est destinée à mieux accueillir chaque public en fonction de ses attentes et à présenter une information

pertinente et abondante sur l'eau de la région Seine-Normandie.

La page d'accueil permet d'identifier, d'un seul coup d'œil, l'ensemble des fonctionnalités du site. L'accès aux informations s'effectue selon le profil de l'utilisateur connecté (particulier, collectivité, entreprise, agriculteur, association, enseignant, expert de l'eau, presse). Les internautes peuvent donc accéder plus facilement et rapidement aux informations qui les concernent directement.

**Rendez-vous sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) !**

### L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DANS LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU : PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE

L'état des lieux 2004 demandé par l'article 5 de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) n'est qu'un début. Les autorités de bassin vont devoir maintenant utiliser de manière effective l'analyse économique. Ils devront désigner les principaux enjeux, évaluer le caractère coût-efficace des programmes de mesures à venir et justifier les dérogations permises par l'article 4, à l'aide d'éléments économiques.

Ainsi, le début de l'année 2005 est un moment opportun pour échanger sur les méthodes et résultats utilisés et récoltés dans les divers processus de mise en œuvre de la DCE. La plupart de ces résultats, préparés pour l'état des lieux seront disponibles ; la prochaine phase du processus est engagée. De plus, le travail effectué pour la DCE doit pouvoir bénéficier d'un regard critique de la part de divers experts et scientifiques.

Cela pourrait permettre de fournir un éclairage "extérieur" et aider à ouvrir et comprendre la boîte noire de l'analyse économique.

Dans ce but, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France ont organisé, au cours du mois de février 2005, le deuxième Séminaire International sur l'analyse économique de la Directive Cadre sur l'Eau. Ce deuxième Séminaire avait pour but de mettre en discussion un certain nombre d'articles présentant des résultats et des illustrations de méthodes.

Les documents présentés lors de ce colloque sont téléchargeables à l'adresse suivante :

[www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/directivecadre/seminaire/default.htm](http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/directivecadre/seminaire/default.htm)

#### AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre

Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La 3<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Développement Durable, organisée par le MEDD, se déroule du lundi 30 mai au dimanche 5 juin. Cette Semaine a vocation à mobiliser et encourager les particuliers, associations, entreprises ou administrations à présenter des engagements volontaires et pérennes au service du développement durable.

Elle doit également permettre d'informer et de sensibiliser le public en présentant concrètement le développement durable et les différents domaines qu'il recouvre, en particulier économiques et sociaux.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable organise à cette occasion des événements à destination des particuliers et des associations, des entreprises et des administrations :

- "Les Etats généraux des entreprises et du développement durable", destinés aux dirigeants ,
- Une grande présentation au personnel du ministère sur l'éco-responsabilité au sein des administrations,
- Une édition des "Ecrans de l'Ecologie", le rendez-vous audiovisuel du Ministère. Il s'agit, à travers la projection gratuite de documentaires, de proposer au grand public d'approfondir ses connaissances sur le développement durable,
- "Les Assises du développement durable", destinées aux collectivités locales, organisées en partenariat avec le Conseil régional Midi-Pyrénées.

Pour retrouver toutes les informations sur la Semaine du Développement Durable : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## UN PROGRAMME NATIONAL D'ACTION CONTRE LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR CERTAINES SUBSTANCES DANGEREUSES

Pour renforcer la lutte contre la pollution de l'eau (objectif fixé par la Directive-Cadre sur l'Eau), le Gouvernement vient de mettre en place un programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (décret en date du 20 avril 2005).

Ce programme national d'action est destiné à prévenir, réduire ou éliminer la pollution des eaux de surface, des eaux de transition et des eaux marines intérieures et territoriales par les substances figurant sur une liste annexée au décret.

A partir de l'analyse de l'état des milieux aquatiques récepteurs au regard de chacune de ces substances et de l'identification des sources de pollution, le programme fixe des objectifs de prévention, de réduction ou d'élimination de la pollution, détermine les

mesures propres à assurer la surveillance et la maîtrise des rejets de ces substances et fixe le calendrier de leur mise en oeuvre.

Pour chaque substance inscrite sur la liste annexée au décret du 20 avril 2005, un arrêté du Ministre de l'Ecologie daté du 20 avril 2005 fixe des normes de qualité dont le respect doit garantir que les milieux aquatiques ne soient pas affectés de façon perceptible.

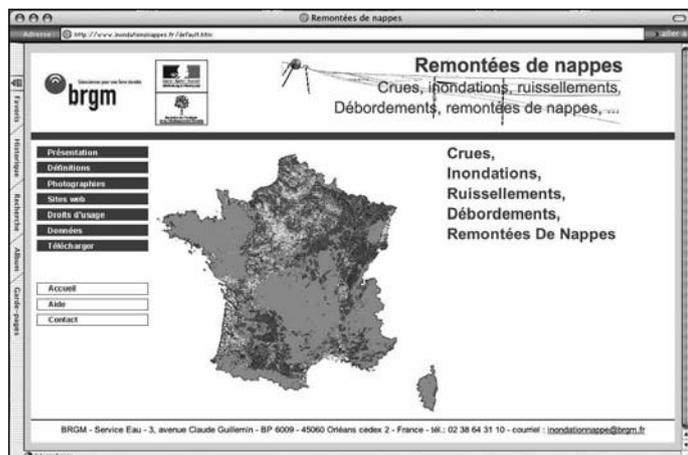
**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## UN NOUVEAU SITE INTERNET SUR LES CRUES ET INONDATIONS DUES AUX REMONTÉES DE NAPPES

Le site "remontées de nappes", développé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, présente aux professionnels et au grand public des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes, de crues, d'inondations et de ruissellement.

Ces cartes et rapports sur les remontées de nappes sont disponibles au format "shape file" d'ESRI ou au format "MIF-MID" de MapInfo, ils nécessitent donc des logiciels spécifiques capables de lire ces formats.

Ce site est accessible à l'adresse internet : [www.inondationsnappes.fr/default.htm](http://www.inondationsnappes.fr/default.htm)



**BRGM**  
Service Eau  
3, avenue Guillemin - BP 6009 - 45060 Orléans cedex 2  
Tél. : 02 38 64 31 10  
[inondationnappe@brgm.fr](mailto:inondationnappe@brgm.fr)  
[www.inondationsnappes.fr/default.htm](http://www.inondationsnappes.fr/default.htm)

## LES PARISIENS JUGENT LA QUALITÉ DE LEUR SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU !

615 millions de litres d'eau potable sont consommés chaque jour à Paris, ce qui représente l'équivalent de deux fois le volume de la Tour Montparnasse. Cette eau est soumise quotidiennement à une multitude d'analyses très rigoureuses de surveillances et de contrôles, effectuées sur la base des critères de qualité définis par le décret du 20 décembre 2001.

Les Parisiens en ont-ils conscience ? Sont-ils satisfaits de leur service d'eau ? Pour le savoir, la Ville de Paris réalise chaque année, en liaison avec la société Eaux de Paris, la Compagnie des Eaux de Paris et Eau et Force-Parisienne des Eaux, une enquête de satisfaction auprès des usagers du service public de l'eau à Paris.

La dernière enquête en date a été réalisée au cours des mois d'octobre et novembre 2004 auprès de trois groupes d'usagers du service de l'eau : les clients professionnels consommateurs d'eau, les clients professionnels non consommateurs d'eau, les particuliers.

Les résultats du baromètre de satisfaction sur le Service Public de l'Eau ont été présentés lors d'une conférence de presse le 18 avril dernier. Il en ressort plus d'enseignements intéressants :

- 75 % des Parisiens interrogés ont répondu être satisfaits de la qualité de leur eau (19 % sont tout à fait satisfaits, 56 % plutôt satisfaits), qu'ils estiment assez bien contrôlée à 90 % (43 % estiment l'eau très contrôlée, 47 % estiment l'eau assez contrôlée). S'agissant du prix de l'eau, si seuls 30 % des sondés sont capables de donner le prix du litre d'eau qui leur est facturé, ce prix apparaît raisonnable pour 75 % de l'échantillon interrogé.
- Les particuliers sont plus en confiance avec leur eau du robinet, ils sont d'ailleurs moins nombreux qu'en 2003 à estimer que la qualité de l'eau à Paris s'est détériorée depuis un an. Un autre point intéressant concerne les habitudes de consommation, ainsi 85 % des répondants ont

déclaré faire des efforts pour économiser l'eau. C'est certainement la preuve d'une prise de conscience du caractère précieux de l'eau.

- L'image globale du service de l'Eau à Paris est plutôt bonne car les personnes interrogées sont 82 % à penser que le service de l'Eau à Paris est satisfaisant (20 % tout à fait satisfait, 62 % plutôt satisfait) ce qui le positionne sur un niveau de satisfaction équivalent à celui d'EDF / GDF.
- En revanche, les Parisiens trouvent tout à fait insatisfaisante (26 %) ou plutôt insatisfaisante (31 %) l'information fournie par le distributeur d'eau.

En présentant ce baromètre, Myriam Constantin, Adjointe chargée de l'eau à la Mairie de Paris, a souligné, les efforts récents qui ont été fait en ce domaine : forum de l'eau, distribution de la carafe "eau de Paris", festival de l'eau...

L'adjointe au maire a indiqué aussi qu'une étude était en cours sur la baisse de la consommation d'eau, passée en un an à Paris de 680.000 m<sup>3</sup> par jour à 615.000 m<sup>3</sup>. Selon les premiers éléments obtenus, la hausse du rendement, du fait d'une diminution des fuites dans les réseaux, et le changement d'attitude des industries et des bailleurs y auraient notamment leur part.

Pour en savoir plus, consultez le site du CRECEP (laboratoire qui effectue les analyses de la qualité de l'eau distribuée à Paris) et les résultats du baromètre 2004 du service public de l'eau.

### EAU DE PARIS

9 rue Schoelcher - 75675 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 40 48 98 00 - Fax : 01 43 22 24 22  
[www.sagep.fr](http://www.sagep.fr)

## LE LABEL AQUAPLUS DÉCERNÉ À TROIS NOUVELLES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'EAU

Le 6 avril dernier, Monsieur Daniel Marcovitch, Vice-Président du Label Aquaplus, Conseiller de Paris et Président du CRECEP, a attribué 3 nouveaux diplômes d'Excellence du Label Aquaplus.

Les entreprises récompensées sont les sociétés "Bonna Sabla", "Dupont Performance Coatings France SAS" et "Pinto".

Les diplômes d'Excellence, incarnant la Charte Interprofessionnelle d'Engagement vers l'Excellence, ont été décernés par un Comité constitué d'une quarantaine de personnalités indépendantes, représentant l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels publics et privés (ministères, collectivités, établissements publics, maîtres d'ouvrage publics ou privés, experts professionnels etc...) et témoignant de leur intérêt commun pour les questions liées à l'environnement.

9 entreprises, très diverses en terme d'effectifs et de chiffre d'affaires, appartenant à des métiers différents de la filière eau, avaient déjà reçu cette récompense le 1<sup>er</sup> juin 2004, ce qui porte à 12 les entreprises, de la plus petite à la plus grande, ayant été récompensées pour leur excellence. Ces nouvelles récompenses confirment, si besoin est, le professionnalisme et le dynamisme des acteurs français de l'eau.



### La démarche qualité du Label Aquaplus pour les entreprises de la filière de l'eau et de l'environnement

Présenté au Sénat en juin 2000, ce Label Aquaplus entend constituer une démarche de progrès pour la filière des entreprises et industries de l'eau et de l'environnement et offrir un meilleur service aux collectivités. Il s'inscrit dans le cadre de l'UIE, l'Union des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement. Celle-ci rassemble plus de 250 sociétés au service des collectivités locales, des industries, de l'agriculture et de l'habitat individuel, tout au long du cycle de l'eau, du captage aux rejets. L'objectif de ce label est de rassembler les entreprises de la filière autour de valeurs communes de qualité, de sécurité et de développement durable. Dans le même temps, chacun des 7 syndicats professionnels composant l'UIE est encouragé à mettre en place ou à poursuivre ses propres démarches qualité: certifications ISO, charte qualité, etc.

Eligible à toute entreprise ayant la volonté d'engager sa responsabilité et celle de ses fournisseurs, de l'amont vers l'aval de la filière eau, le Label Aquaplus est un engagement collectif, transversal et fédérateur, pour mieux partager les valeurs essentielles de qualité, de savoir faire, de sécurité et de développement durable.

### UNION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT (UIE)

10 rue Washington - 75008 Paris  
Tél. : 01.45.63.70.40 - Fax : 01.42.25.96.41  
[www.french-water.com](http://www.french-water.com)



## ONU - CDD 13 : ENCORE DE BONNES INTENTIONS, À QUAND DES DÉCISIONS CONCRÈTES ?

L'objectif de la treizième session de la Commission du Développement Durable (CDD-13), qui s'est tenue à New

York du 11 au 22 avril, était de déterminer des politiques et mesures pratiques pour accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs et engagements du Plan de mise en œuvre du Sommet Mondial de Johannesburg depuis 2002, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

Les objectifs qui ont été débattus à cette occasion concernent la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion des personnes n'ayant accès ni à une eau potable salubre, ni à des services d'assainissement de base, et l'élaboration en 2005 de plans de gestion intégrée des ressources en eau et de conservation de l'eau, ainsi que l'amélioration sensible des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020. Ces objectifs font aussi partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A l'issue de ses débats, la Commission du Développement Durable (CDD) recommande des incitations économiques pour encourager la participation des petits prestataires de services d'eau; d'imposer des tarifications abordables de l'eau pour contribuer à la viabilité financière des services d'eau; et de chercher à obtenir des subventions pour les pauvres, notamment pour couvrir leurs coûts de raccordement aux réseaux d'aqueducs.

La CDD préconise aussi une meilleure gestion de l'eau, en particulier une irrigation plus efficace et une utilisation plus large des technologies consistant à recueillir l'eau des pluies, notamment dans le secteur agricole; la mise en œuvre de projets d'irrigation visant les pauvres, surtout en Afrique; et une formation aux agriculteurs et aux associations d'usagers pour favoriser une utilisation plus rationnelle de l'eau.

Pour l'assainissement, la Commission du Développement Durable encourage et préconise d'en faire une priorité dans les plans et budgets nationaux de développement, en orientant les investissements vers les domaines pour lesquels les besoins sont les plus

grands et qui auront le plus grand impact, notamment les écoles, les lieux de travail et les centres de santé, et en évaluant les risques sanitaires liés à l'absence d'assainissement communautaire. La Commission préconise également d'accorder une aide financière et technique aux autorités nationales et locales pour leur permettre d'installer des systèmes d'égouts efficaces permettant de préserver un environnement salubre, ainsi que de traiter et de recycler les eaux usées.

S'agissant des établissements humains, la Commission du Développement Durable recommande que les gouvernements, avec l'aide de la communauté internationale, conçoivent des politiques favorables aux pauvres, en mettant surtout l'accent sur la sécurité d'occupation et l'accès à des terrains aménagés abordables, afin d'accroître l'accès des pauvres, et notamment des habitants des taudis, à des logements abordables et décentes, et à des services de base adéquats. La CDD recommande aussi d'accorder une attention spéciale à l'égalité de droits des femmes à posséder et à hériter de terres et d'autres biens, et à accéder aux marchés du crédit; d'incorporer les politiques d'emploi et de développement des entreprises dans les programmes de planification nationale, de prévention des taudis et d'aménagement, et d'offrir une éducation et une formation professionnelle aux femmes et aux jeunes pour accroître leur accès à des emplois décentes. Les gouvernements ont également été encouragés à favoriser les partenariats entre les secteurs publics et privés en vue de financer et de développer des infrastructures et des logements abordables.

Ces recommandations sont une contribution à la Réunion plénière de l'Assemblée générale de l'ONU, qui aura lieu en septembre prochain.

### ORGANISATION DES NATIONS UNIES

One United Nations Plaza - New York, NY 10017 - USA  
Tel. : +1 (212) 906 5735 - Fax : +1 (212) 906 6349  
[www.un.org](http://www.un.org)

## LE PREMIER SALON PROFESSIONNEL DE L'EAU EN ALGÉRIE



Le premier Salon International des Equipements et services de l'Eau (SIEE-Pollutec) se tiendra à Alger du 20 au 23 juin 2005.

Plus de 5 000 visiteurs professionnels et quelque 300 exposants d'une dizaine de pays (Algérie, France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Canada, ...) sont attendus à ce premier rendez-vous organisé par Reed Expositions France et Symbiose-Communication-Environnement, en partenariat avec le Ministère algérien des Ressources en Eau.

Sa situation économique favorable, marquée par une forte accélération de la croissance depuis 3 ans, a permis à l'Algérie d'engager une politique ambitieuse dans le domaine de l'eau, enjeu vital pour le pays. Un plan d'investissement de 4,5 milliards de dollars a ainsi été programmé sur 4 ans pour la mobilisation des ressources en eau, le transfert et la production d'eau potable.

Parmi les grands chantiers prévus dans ce cadre : la construction de 8 barrages, le lancement de travaux d'adduction et de transfert, la mise en service de 10 grandes unités de dessalement d'eau de mer et la construction de 27 stations d'épuration.

De réelles perspectives de marchés s'offrent donc aujourd'hui aux opérateurs étrangers dans le secteur de l'eau, prioritaire pour les Autorités algériennes, et qui s'ouvre aux partenariats de toute nature avec le secteur privé, et, en particulier, avec les investisseurs étrangers.

Sur 6 000 m<sup>2</sup> de surface, le SIEE réunira non seulement tous les grands acteurs algériens de l'eau - agences d'état et entreprises - autour du Ministère des Ressources en Eau, mais aussi les principaux opérateurs, fournisseurs d'équipements et prestataires de services étrangers dans les domaines du traitement de l'eau et des eaux usées, de la distribution de l'eau et de l'analyse/mesure/contrôle.

Le salon abritera d'importants pavillons, en particulier d'Italie (en partenariat avec Rimini Fiera Spa - Ecomondo, avec le soutien des Ministères italiens de l'Environnement et du Développement Economique), de France et du Canada (en partenariat avec Réseau Environnement et l'Ambassade du Canada en Algérie).

Partenaire de longue date de l'Algérie, la France sera naturellement très présente, à la fois sur le salon, où une cinquantaine d'exposants français sont attendus, et au travers d'un grand colloque algéro-français, co-organisé par Pollutec, Ubifrance, l'ASTEE avec la Mission Economique Française en Algérie. Au programme des trois matinées de conférences : la distribution de l'eau potable, le dessalement d'eau de mer et le traitement des eaux usées.

### REED EXHIBITIONS FRANCE

70, rue Rivay - 92532 Levallois-Perret Cedex France  
Tél : 01 47 56 61 14 - Fax : 01 47 56 21 10  
[aude\\_igounet@reedexpo.fr](mailto:aude_igounet@reedexpo.fr)  
[www.siee-pollutec.com](http://www.siee-pollutec.com)

## GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU EN MÉDITERRANÉE : BUREAU MONDIAL DE LIAISON DU RIOB MARRAKECH (MAROC) - 25 MAI 2005



La dernière réunion du Bureau Mondial de Liaison du RIOB ainsi que les réunions concomitantes de l'Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Bureau de Coordination du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), se sont tenues à Marrakech (Maroc), du lundi 23 Mai au Jeudi 26 Mai 2005, sous la présidence de Mme Madeleine Jouye de Grandmaison et à l'invitation des Au-

torités et des Agences de Bassin Hydrographique marocaines.

Plus de 160 Hauts-Responsables venant de 34 pays (Afrique du sud, Algérie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina-faso, Cameroun, Canada, Congo, Egypte, Espagne, France, Grèce, Guinée, Haïti, Italie, Maroc, Mexique, Moldavie, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Swaziland, Tchad, Territoires Palestiniens, Tunisie, Turquie, Vénézuéla) ainsi que des Représentants de l'ABN, de la CI de l'Escaut, du CME, de la Commission Européenne, de la FAO, du JRC, de l'OMVS, du Secrétariat du 4<sup>ème</sup> WWF de Mexico et du WSSCC ont participé aux travaux qui ont été inaugurés par M. El Yazghi, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

Outre deux journées d'Ateliers Techniques sur les inondations et sécheresses et la gestion des eaux souterraines dans le

bassin méditerranéen, les points stratégiques de l'ordre du jour ont porté sur :

- ① La contribution du RIOB au IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Mexico, dont les dates sont définitivement fixées du 16 au 22 mars 2006, l'organisation d'un partenariat et du processus de préparation,
- ② Le groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre européenne sur l'eau (Assemblée Générale de Namur (Wallonie) du 29 septembre au 1er octobre 2005, diffusion des principes de la DCE dans les pays tiers, adhésion d'"EURO-RIOB" au "Strategic Coordination Group" de la Commission Européenne, développement du site Internet d'information sur l'application de la DCE dans les bassins/districts, "europe-wfd.inbo-news.org"),
- ③ Les manifestations 2005 associant le RIOB, Conférence Internationale de Dushanbe, Assemblée Générale du RAOB, semaine "Eau - Europe" de Strasbourg, Atelier UNESCO de Stavanger, réunion régionale en Amérique Latine, NARBO ...
- ④ La stratégie de Communication du Réseau : site Internet, lettre électronique E-RioB, la Lettre du Réseau, manifestations, stands, ...
- ⑤ La réalisation des objectifs du Sommet Mondial de Johannesburg (l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI) en Afrique, Amérique Latine, Europe Orientale et Méditerranéenne, l'Initiative Canadienne, l'Initiative de la Banque Africaine de Développement, la GIRE pour les bassins transfrontaliers, GEF, FFEM, ...),
- ⑥ Le programme Associé RIOB/GWP (les avancées du projet "TWINBASINS", "IWRM-NET", "WFD-LEARN", SADIEau-AWIS, projets présentés à un financement de la Facilité Européenne sur l'Eau),
- ⑦ Les bilans d'activités des Réseaux Régionaux Afrique, Amérique Latine, Europe, Méditerranée, les relations avec le NARBO en Asie.

Vous trouverez l'ensemble des documents de travail de ces réunions sur le site Internet : [www.riob.org](http://www.riob.org).

### DUSHANBE :

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET LA GESTION DES BASSINS VERSANTS TRANSFRONTALIERS

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan organise, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), une conférence internationale sur la coopération régionale et la gestion des bassins versants transfrontaliers. Ce colloque aura lieu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin, 2005, à Dushanbe (République du Tadjikistan).

Les principaux objectifs de la Conférence sont les suivants :

- l'établissement d'un dialogue entre les États d'Asie centrale et le renforcement de la coopération régionale en matière de gestion des bassins versants transfrontaliers ;
- l'organisation d'une discussion entre les participants à la conférence originaires de régions où existent des bassins versants transfrontaliers ;
- la définition des principaux événements qui se dérouleront dans le cadre de la Décennie Internationale d'Action, "L'eau, source de vie", et qui seront plus particulièrement liés à la sécurité et à l'utilisation rationnelle des cours d'eau transfrontaliers et au développement durable des différents pays où existent des bassins transfrontaliers ;

- l'élaboration des recommandations susceptibles de résoudre les problèmes actuels.

Cette conférence cherche à promouvoir la gestion des bassins versants transfrontaliers en renforçant la coopération régionale, à développer une large prise de conscience du public pour cette gestion et à accroître les expériences menées dans ce domaine.

M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'OIEau et Secrétaire Permanent du RIOB, y présente l'exposé introductif et préside la première session thématique relative à la "gestion durable des eaux transfrontières".

Contact :

[transwater@tajik.net](mailto:transwater@tajik.net) - [www.transwaterconference2005.org](http://www.transwaterconference2005.org)

### RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau  
21, rue de Madrid - 75008 Paris - France  
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45  
[riob2@wanadoo.fr](mailto:riob2@wanadoo.fr) - [www.riob.org](http://www.riob.org)

## LE CNFME OBTIENT LE RENOUVELLEMENT DE SA CERTIFICATION ISO 9001



Depuis plus de 25 ans, le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau de l'OIEau forme les personnels du secteur public et des entreprises privées aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

Aujourd'hui, le CNFME forme annuellement 5 000 stagiaires à Limoges, La Souterraine, Nancy ou sur leur lieu de travail. Il propose près de 400 sessions de formation réparties sur 21 thématiques couvrant l'ensemble du cycle de l'eau.

Pour cela, il met en œuvre un ensemble de moyens tels que :

- des équipes pédagogiques composées de 25 formateurs permanents et d'un réseau riche de 120 experts assurant la conception et l'animation des sessions de formation ;
- 18 salles de formations équipées en matériel vidéo et informatique nécessaires à 6 ou 7 heures de formation journalière selon les stages ;
- un service d'accueil pour conseiller et assister les stagiaires dans leurs démarches d'inscription ;

- des plates-formes technologiques et pédagogiques uniques en Europe, d'une surface de plus de 30 000 m<sup>2</sup>, où sont réalisés des travaux pratiques en situation réelle...

Le savoir faire et les compétences déployés par le CNFME sont unanimement reconnus en France comme à l'étranger. La qualité des services fournis par le CNFME à ses clients lui a d'ailleurs permis d'obtenir, en avril 2002, la certification ISO 9001 pour son activité de "conception et réalisation de prestation de formation aux métiers sur l'eau, sur catalogue".

Cette certification venait ainsi consacrer le travail formidable accompli par tout le personnel du CNFME pour satisfaire les attentes de ses clients.

Conscients que la qualité n'est pas une routine ni une simple approche commerciale, les agents du CNFME sont restés mobilisés pour offrir des stages de qualité à leurs clients, et améliorer constamment le contenu, et le déroulement des formations délivrées, inscrivant ainsi le management de la qualité dans un cycle d'amélioration continue.

C'est d'ailleurs ce qu'a constaté l'audit réalisé à la fin du mois de mars dernier par la société BVQI en concluant au renouvellement pour trois ans de la certification ISO 9001 du CNFME.

### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau  
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01  
cnfme@oieau.fr - www.oieau.fr

## ÉCHANGES INFORMATISÉS DES DONNÉES ENTRE LABORATOIRES ET COMMANDITAIRES

Informatiser les échanges entre les laboratoires et les commanditaires est un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau : simplifier la communication électronique, améliorer la qualité des résultats et accélérer la diffusion et l'exploitation des analyses sont des priorités dans le contexte actuel (Directives Européennes, information du public...).

L'OIEau, dans le cadre du SANDRE, s'est engagé dès 2002 dans la définition d'un format commun avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille et de ses partenaires

Trois ans après, une table ronde est organisée à Paris le 14 juin 2005 à la Salle des Congrès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (20 avenue Ségur 75007 Paris) pour présenter les travaux du SANDRE et les résultats des premiers déploiements de ce nouveau standard EDI Labo.

Cette rencontre a pour ambition de discuter de la mise en œuvre de ce format par les commanditaires et les laboratoires et de définir le rôle du SANDRE dans ce déploiement.

Programme de la journée :

- Introduction de la journée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement ;
- Présentation de la journée et des objectifs ;
- Un format d'échange unique pour les laboratoires d'analyse d'eau : de la réflexion à la mise en œuvre (2002 - 2005) ;
- Le standard EDI Labo proposé par le SANDRE expliqué en 15 minutes ;

- Mise en œuvre du standard du SANDRE dans 4 sites pilotes : retour d'expériences ;
- Questions/réponses sur le standard EDI Labo ;
- Les outils du SANDRE pour les échanges laboratoires / commanditaires ;
- La vision des ministères sur les échanges de données entre laboratoires et commanditaires ;
- Vers la mise en œuvre du standard SANDRE : SISE'EAU et le SANDRE (DGS) - Utilisation du standard au sein du Système d'Information sur l'Eau (SIE) - Accompagner le déploiement (SANDRE) ;
- Questions / réponses sur le déploiement du standard SANDRE ;
- Conclusions de la journée.

Pour en savoir plus, consultez le site du sandre : [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr)



### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - SANDRE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48  
sandre@oieau.fr  
www.sandre.eaufrance.fr

## Nos Stages de Formation pour juin, juillet et septembre 2005

DATE	REF.	TITRE	Prix €HT
06-10/06/05	L011	Débitmétrie, pluviométrie et échantillonnage - niveau 2	1 221
07-10/06/05	A006	Analyses élémentaires relatives à la bactériologie des eaux - module 1	1 075
13-17/06/05	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1 185
13-17/06/05	F007	Conception et dimensionnement - module 1 : station d'épuration à boues activées	1 399
13-17/06/05	L006	Exploitation et entretien des capteurs de qualité des eaux	1 211
14-16/06/05	N030	Rejet zéro : évacuation des effluents industriels	1 800
15-17/06/05	E029	Sécurité des personnels intervenant dans les réseaux d'assainissement	952
20-22/06/05	E046	Pathologie et auscultation des réseaux d'assainissement	966
20-24/06/05	C010	Recherche de fuites et de canalisations souterraines	1 133
20-24/06/05	E020	Déversoirs d'orage : conception, dimensionnement et exploitation	1 102
20-24/06/05	F001	Exploitation d'une station d'épuration - niveau 1	1 288
20-24/06/05	E030	Inspection télévisée des réseaux	
20-24/06/05	F015	Conception et dimensionnement - module 2 : traitement pour petites collectivités	1 447
21-23/06/05	F035	Initiation à l'application Microsat	759
22-23/06/05	K035	Gestion des services et intercommunalité	1 070
27/06-01/07/05	C017	Etude hydraulique : pompage et distribution - niveau 2	1 175
27/06-01/07/05	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1 185
27/06-01/07/05	E050	Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement visitables et des ouvrages annexes	1 083
27/06-01/07/05	K002	Evolutions réglementaires et techniques en assainissement	1 188
27/06-01/07/05	L005	Mise en œuvre de l'autosurveillance des stations d'épuration	1 174
27/06-01/07/05	L009	Hydrométrie des cours d'eau : le métier de jaugeur	1 205
27/06-01/07/05	N008	Exploitation d'une station de détoxification	1 240
04-07/07/05	A007	Analyses relatives à la bactériologie des eaux - module 2	1 190
04-08/07/05	C013	La pose des canalisations d'eau potable	1 268
04-08/07/05	I011	Exploitation et maintenance des démarreurs électroniques et des variateurs de vitesse	1 063
05-07/07/05	E038	Gestion de l'assainissement non collectif : réhabilitation sans contentieux	756
29/08-02/09/05	I010	Programmation des automates programmables : réseaux et supervision	1 107
29/08-02/09/05	K011	Eau potable et assainissement : découverte d'un métier	1 122
05/09-07/09/05	S003	Evaluation de la qualité des milieux aquatiques et du bon état écologique	637
05/09-09/09/05	B005	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau 3	1 172
05/09-09/09/05	C046	Rédaction d'un marché public de travaux : eau et assainissement	1 300
05/09-09/09/05	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1 185



## Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
8-11/06/05	Tunis Tunisie	Salon ENVIROTEC 2005 7 <sup>ème</sup> édition du Salon International des Technologies de Protection de l'Environnement	SAMI CHAMEKH Tél. : 0021697037592
10/06/05	Valence France	Les Sédiments du Rhône : Grands enjeux, premières réponses	GRAIE <a href="http://www.graie.org/zabr/index.htm">www.graie.org/zabr/index.htm</a>
11-16/06/05	Berlin Allemagne	5 <sup>th</sup> International Symposium on Management of Aquifer Recharge	UNESCO <a href="http://www.ismar2005.org">www.ismar2005.org</a>
14/06/05	Paris France	Echange Informatisé des Données entre Laboratoire et Commanditaire	SANDRE <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr">www.sandre.eaufrance.fr</a>
14-18/06/05	Angers France	Agriculture et Développement Durable : concepts, outils et méthodes	SIFEE <a href="http://www.siffee.org/angers2005.htm">www.siffee.org/angers2005.htm</a>
15-17/06/05	Bucharest Roumanie	Innovations in the Field of Water Supply, Sanitation and Water Quality Management	Conference secretariat Romanian Water Association <a href="mailto:conferinta@ara.ro">conferinta@ara.ro</a>
17/06/05	Freiberg Allemagne	Technologies du Traitement des Ressources en Eau affectées par les Activités Minières	Institut de géologie, Université technique de Freiberg <a href="http://www.geo.tu-freiberg.de/hydro/bht_2005.html">www.geo.tu-freiberg.de/hydro/bht_2005.html</a>
20-23/06/05	Brest France	OCEANS '05 Europe : Today's technology for a sustainable future	IEEE <a href="http://www.oceans05europe.org/">www.oceans05europe.org/</a>
20-23/06/05	Alger Algérie	1 <sup>er</sup> Salon Professionnel de l'Eau en Algérie	Reed Exhibitions France Tél. : 01 47 56 61 14 - Fax : 01 47 56 21 10 <a href="http://www.siee-pollutec.com">www.siee-pollutec.com</a>
20-24/06/05	Angers France	Evaluation Environnementale et Développement d'une Agriculture Durable	Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie <a href="http://www.siffee.org/angers2005.htm">www.siffee.org/angers2005.htm</a>
22-23/06/05	Singapour Asie	Asia Pacific Water 2005	Terrapinn Pte Ltd <a href="http://www.worldofcards.biz/2005/apw_SG/">www.worldofcards.biz/2005/apw_SG/</a>
28-29/06/05	Paris France	Autosurveillance, Diagnostic Permanent et Modélisation des Flux Polluants en Réseaux d'Assainissement Urbains	Société Hydrotechnique de France <a href="http://www.shf.asso.fr">www.shf.asso.fr</a>
28-30/06/05	Milan Italie	Water and Wastewater Europe	PennWell <a href="http://www.wwe05.events.pennnet.com/">http://www.wwe05.events.pennnet.com/</a>
27/06-01/07/07	Cannes France	7 <sup>ème</sup> Symposium International de l'Eau L'eau et la ville	H2O <a href="http://www.symposium-h2o.com/">www.symposium-h2o.com/</a>
8-10/07/05	Rethymno Grèce	International Conference on Water Economics, Statistics and Finance	IWA <a href="http://www.soc.uoc.gr/iwa/iwa_page.php?IWAdoc=Announcement">www.soc.uoc.gr/iwa/iwa_page.php?IWAdoc=Announcement</a>
11-15/07/05	Hull U.K.	Assessing the Ecological Status of Rivers, Lakes and Transitional Waters	University of Hull International Fisheries Institute <a href="mailto:i.g.cowx@hull.ac.uk">i.g.cowx@hull.ac.uk</a>
11-15/07/05	Novossibirsk Russie	Événements Hydrologiques Extrêmes (EHE) : de nouvelles bases en matière de sécurité	Programme scientifique de l'OTAN <a href="http://www.cig.ensmp.fr/~iahs/conferences/2005Novosibirsk.pdf">www.cig.ensmp.fr/~iahs/conferences/2005Novosibirsk.pdf</a>
17-20/07/05	Queensland Australie	Microbial Population Dynamics in Biological Wastewater Treatment	AWMC <a href="http://www.awmc.uq.edu.au/">www.awmc.uq.edu.au/</a>
18-22/07/05	Austin Texas, USA	Waterpower XIV Conference	HCI Publications, Inc. <a href="http://www.hcipub.com/wp/index.asp">www.hcipub.com/wp/index.asp</a>
19-22/07/05	Williamsburg Virginie, USA	Managing Watersheds for Human and Natural	EWRI - ASCE <a href="http://www.asce.org/conferences/watershedmanagement2005">www.asce.org/conferences/watershedmanagement2005</a>

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.org>

## "L'EAU COURANTE SÛRE"

"L'eau courante sûre" s'intéresse aux facteurs ayant une incidence sur la présence et le développement des micro-organismes dans les réseaux de distribution par conduites ainsi qu'aux pratiques des services d'approvisionnement en eau qui peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur leur présence et leur développement. L'ouvrage démontre que pour des raisons de santé publique, il conviendrait d'adopter une approche plus proactive des pratiques traditionnelles utilisées pour concevoir, exploiter et entretenir les réseaux de distribution et de modifier la composition de l'eau qui est acheminée grâce à ces réseaux.

L'ouvrage examine notamment les sujets suivants :

- La microbiologie des systèmes de distribution par conduites et santé publique ;
- La conception et l'exploitation des réseaux de distribution ;
- La maintenance planifiée et inspection des systèmes de distribution ;

- Les précautions pendant la construction et les réparations ;
- Les micro-organismes présents dans l'eau de boisson acheminée grâce aux systèmes de distribution ;
- La gestion des risques inhérents aux systèmes de distribution.

Les informations et conclusions de "L'eau courante sûre" s'adressent plus particulièrement aux décideurs et aux responsables de l'élaboration des Plans de sécurisation de l'eau destinée à être utilisée comme eau de boisson. L'ouvrage intéressera également les ingénieurs et chercheurs responsables de la planification, de l'exploitation et de la surveillance des systèmes d'approvisionnement en eau.

**Écrit par Richard Ainsworth, téléchargez ce document (disponible en anglais seulement) sur le site de l'OMS.**

## L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AMÉLIORE LA SANTÉ ET LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

On estime à 2,4 et à 1,1 milliards respectivement le nombre de personnes qui n'ont pas actuellement accès à des moyens d'assainissement de base et à une eau de boisson saine. Or, les pays du monde entier se sont engagés à fournir d'ici 2015 un accès à une eau de meilleure qualité à 1,5 milliard et un accès à des services d'assainissement de base à 1,9 milliard de personnes supplémentaires, compte tenu de la croissance de la population mondiale.

Dans un rapport intitulé " Evaluation of the costs and benefits of water and sanitation improvements at the global level ", établi pour le compte de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Institut tropical suisse souligne les avantages économiques importants, dont le monde en général et les pays en développement en particulier, pourront bénéficier en atteignant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les objectifs du Sommet Mondial pour le Développement Durable.

Présenté lors de la 13<sup>ème</sup> session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies à New York, ce rapport estime qu'un investissement supplémentaire de quelques 11,3 milliards de dollars par an pourrait améliorer les résultats économiques d'un montant annuel équivalant à 84 milliards de dollars. Tous ceux qui ont accès à des moyens d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus sûrs, plus propres et plus sains,

seraient moins souvent malades. Ils pourraient aussi mener des vies plus productives. On estime par exemple que les investissements mentionnés permettraient de réduire de 10 % en moyenne l'incidence mondiale des maladies diarrhéiques. Les économies de temps associées à des moyens d'approvisionnement et d'assainissement plus accessibles ont été évaluées en fonction du salaire horaire minimum dans chaque pays.

Comme l'a souligné le Dr Kerstin Leitner, Sous-Directeur Général de l'OMS, chargé du développement durable et des milieux favorables à la santé, "c'est là une excellente nouvelle et nous nous félicitons des conclusions du rapport. Dans le domaine sanitaire, nous avons toujours été très conscients de l'importance déterminante que revêtent les moyens adéquats en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ce rapport devrait encourager nos partenaires en dehors du secteur sanitaire à accroître encore leur concours."

### ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

1211 Genève 27 - Suisse

Tél. : 41 22 791 24 76 - Fax : 41 22 791 48 57

[www.who.int](http://www.who.int)

## CIEAU : 3 NOUVELLES BROCHURES SUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le CIEAU vient de publier une version totalement actualisée de 3 brochures portant sur la qualité de l'eau. Ces publications expliquent toutes les étapes de la surveillance de l'eau et intègrent les nouvelles obligations issues du décret " eau potable " du 20 décembre 2001. Ces trois documents s'adressent à ceux qui souhaitent connaître d'une manière détaillée les multiples aspects de cette réglementation.

- "Les normes de qualité" : une brochure de 28 pages sur la manière dont sont établies et appliquées les normes. Elle fournit, en particulier, la liste intégrale des paramètres de qualité. Elle aborde les questions suivantes : à quoi servent les normes ? quels sont les paramètres retenus ? existe-t-il des dérogations aux normes ? que se passe-t-il lorsque la norme est dépassée ? quelles sont les limites et les références de qualité ?
- "Les contrôles de qualité" : une brochure de 28 pages sur l'organisation des contrôles et les procédés d'analyses de

qualité de l'eau du robinet et leurs fréquences. Elle explique également le rôle respectif des pouvoirs publics et des opérateurs du service de distribution d'eau et d'assainissement pour la surveillance de l'eau.

- "La réglementation de la qualité" : une brochure de 40 pages contenant de larges extraits du décret du 20 décembre 2001 ainsi que d'autres textes officiels établissant la réglementation de la qualité de l'eau et, plus particulièrement, ceux du code de la santé publique.

Ces brochures sont disponibles sur simple demande auprès du service communication du CIEAU.

### CIEAU

BP 5 - 75362 Paris Cedex 08

Tél. : 01 42 56 20 00 - Fax : + 33 1 42 56 01 87

[www.cieau.com](http://www.cieau.com)

## LES CONTRATS DE RIVIERE

Institué par la circulaire du ministre de l'écologie du 5 février 1981, le contrat de rivière fonctionne depuis plus de vingt ans et s'est progressivement enrichi et adapté.

Le contrat de rivière a pour objectif de réunir les acteurs de la rivière (élus locaux, riverains, usagers) autour d'un projet commun pour réhabiliter et valoriser leur patrimoine aquatique. Des objectifs collectifs sont définis. Ils sont ensuite traduits dans un programme d'aménagement et de gestion tirant parti des potentialités écologiques du cours d'eau. Le calendrier du programme se déroule généralement sur cinq ans.

Les actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un contrat de rivière sont très variées : lutte contre la pollution industrielle, domestique et/ou agricole, entretien des berges, lutte contre les crues et les inondations, mise en valeur touristique, sauvegarde des zones humides, restauration des grands poissons migrateurs, etc.

Depuis 1981, plus de 170 contrats de rivière et de baie ont été engagés dont une soixantaine sont achevés. Ils ont permis de développer au plan local une gestion intégrée des cours d'eau ou du littoral, apprenant aux différents acteurs locaux à travailler ensemble, sur la durée, pour restaurer leur patrimoine " rivière ou baie ".

Certains contrats ont abouti à la définition de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et d'autres constituent une mise en œuvre d'un SAGE approuvé.

Le succès des contrats de rivière dépasse largement le cadre national, de nombreux pays comme la Belgique, le Canada, l'Indonésie connaissent des instruments similaires.

Ce dossier vous propose une sélection de références récentes présentant des témoignages et retours d'expériences sur la mise en œuvre de contrats de rivière en France comme à l'étranger, les textes juridiques applicables, des articles de fond sur le développement de ces outils de gestion de l'eau, des guides techniques pour mener un projet à bien...

Pour commander ces documents à l'aide de leur côté ddd : [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr) ou en ligne sur <http://eaudoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eaudoc.oieau.fr> sous la rubrique " Actualités / nouvelles références biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr).

### LES CONTRATS DE RIVIERE EN WALLONIE (BELGIQUE) : RETOUR D'EXPERIENCES

67/27650

Illustration de la démarche des contrats de rivière au travers du contrat de rivière Semois. Cette démarche est mise en perspective avec la gestion traditionnelle des cours d'eau. Réflexion et analyse du modèle wallon de contrat de rivière. - © 2005 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, ROSILLON F., VANDER BORGH T P., REVUE EUROPEENNE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 414-429*

Pour public averti

### CONTRATS DE RIVIERE ET AGRICULTURE : QUEL POUVOIR INCITATIF ET QUELLE EFFICACITE ENVIRONNEMENTALE ?

67/27649

Analyse des relations entre contrats de rivière et agriculture au travers de la politique de l'eau et de la régulation des problèmes environnementaux liés à l'activité agricole et de deux histoires de rencontre entre contrats de rivière et agriculture. Ouverture sur les perspectives de l'utilisation du contrat de rivière dans l'activité agricole. - © 2005 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, ALLAIN S., REVUE EUROPEENNE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 401-413*

Pour public averti

## LES CONTRATS DE RIVIERE ET LE DROIT COMMUNAUTAIRE

67/27655

Présentation de l'articulateur des contrats de rivière avec le droit communautaire. Rappel du cadre d'intervention de la démarche contractuelle (dispositif complémentaire et une dynamique novatrice) et des conditions de la mise en œuvre des contrats de rivière (une formalisation renforcée et une finalisation précisée). - © 2005 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DROBENKO B., REVUE EUROPEENNE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 383-400*

Pour public averti

## METHODES PRATIQUES DE REALISATION D'UN CONTRAT DE RIVIERE

67/27651

Approche pratique de la réalisation d'un contrat de rivière suivant différentes phases : la phase préliminaire, la phase de préparation, la mise en œuvre du contrat, le bilan du contrat et le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. - © 2005 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BOGA J. Y., REVUE EUROPEENNE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 430-438*

Pour public averti

## POLITIQUES CONCERTÉES DE GESTION LOCALE DE L'EAU

67/27057

Mise en place des SDAGE et des SAGE en France et DOM ainsi que des contrats de rivières et de baies faisant intervenir une collaboration entre divers acteurs. Définitions des objectifs et états d'avancement en décembre 2004. - © 2005 OIEau

*FRE, ACTE DE CONFERENCE, RIDEAU J. P., 2005, 6 P.*

Pour public averti

## LA GESTION EQUILIBREE DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS, 6/10/2004, CLERMONT-FERRAND

67/27970

Actes des deuxièmes rencontres techniques sur le thème de "la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants". Cette journée était organisée autour d'échanges et de débats à partir des cas concrets présentés dans quatre ateliers sur les thèmes suivants : 1. Quels outils pour la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant? 2. Quels outils pour la gestion qualitative de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant? 3. Quels enjeux et quels outils pour la gestion piscicole à l'échelle des bassins versants? 4. Quels enjeux et quels outils pour la gestion des zones humides et des milieux à l'échelle d'un bassin versant? Plusieurs recommandations ont été formulées par les participants, concernant leurs besoins et les outils de gestion souhaités. - © 2005 OIEau

*FRE, CONFERENCE, L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES EPTB, 2004, 118 P.*

Pour public averti

## CIRCULAIRE DU 30 JANVIER 2004 RELATIVE AUX CONTRATS DE RIVIERE ET DE BAIE

22/03690

Modification de la procédure d'élaboration des contrats de rivières. Désormais, ce n'est plus le comité national d'agrément des contrats de rivières, mais le comité de bassin qui est chargé de délivrer les agréments. Cette circulaire précise les conditions de cet agrément, la mise en place du comité de rivière qui va piloter le projet puis assurer le suivi de l'exécution du contrat, l'articulation de ces contrats avec les orientations des SAGE, le contenu du contrat (objectifs et moyens mis en œuvre) et les financements disponibles. Deux annexes détaillent la composition et les missions des comités de rivières et le suivi des contrats. - © 2004 OIEau

*FRE, CIRCULAIRE, MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, BULLETIN OFFICIEL DU MATE, 2004, 4 P.*

Pour public averti

## LES CONTRATS DE RIVIERE ET DE BAIE

22/03706

Historique des contrats de rivière depuis 1981. Procédure d'agrément des contrats de rivière et de baie par le Comité de bassin. Précision sur le rôle du Comité de bassin. Point sur les contrats et les financements (notamment l'attribution de subventions par l'Etat). - © 2004 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, JOURNAL DES MAIRES, 2004, 76-79*

Pour public averti

## EAU ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN RMC. GUIDE TECHNIQUE N° 8

67/24671

Réflexions sur la politique de l'eau en France ainsi que sur la politique d'aménagement du territoire et de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Principes de gestion équilibrée, planification par SDAGE, SAGE, contrats de rivière, Directive-Cadre, association des démarches et objectifs des divers acteurs de l'eau. Etude du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) Bugey côtière Plaine de l'Ain et du SAGE basse vallée de l'Ain. - © 2004 OIEau

*FRE, RAPPORT, BOURGUET J., CHAUDIER M., VEROT M., ET AL., AGENCE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE-CORSE, LYON, 2003, 80 P.*

Pour public averti

## CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION TERRITORIAL POUR LA GESTION DES EAUX SUPERFICIELLES

00/00372

Le projet SITGES (Création d'un Système d'Information Territorial pour la Gestion des Eaux Superficielles) en collaboration avec différents partenaires rhônalpins entend d'une part porter un soutien méthodologique et scientifique aux techniciens en charge des contrats de rivière en matière d'aide à la gestion de leurs données territoriales et d'autre part développer les recherches fondamentales nécessaires. La contribution du CRENAM se focalise sur les caractéristiques des systèmes d'informations nécessaires pour envisager une gestion des rivières et de leurs paysages. - © 2003 OIEau

*FRE, DIVERS, T. JOLIVEAU, 2003*

Pour public averti

## LES CONTRATS DE RIVIERE : ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA PROCEDURE

67/23151

Le contrat de rivière est une procédure contractuelle visant à organiser une gestion de l'eau collective, durable et équilibrée. C'est un outil potentiellement performant à améliorer encore pour mieux l'articuler avec les autres démarches. - © 2003 OIEau

*ENG, FRE, NOTE TECHNIQUE, RIELLO S., ENGREF, MONTPELLIER, OIEAU, LIMOGES, 2003, 14 P.*

Pour public averti

## RAPPORT AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, N° 91-365

66/79870

La Canche (Pas de Calais). Etat d'entretien, pollutions ; rapport sur un contrat de rivière particulier : historique, préparation, objectifs de qualité, exécution, bilan et perspectives. Documents complémentaires en annexes. Document de synthèse sur un cas particulier pouvant être généralisé - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, CHANCEL (DE) J., SUZANNE J. C., CONS. GEN. PONTS ET CHAUSSEES, PARIS, 1991, 1991, 36 P.*

Pour tout public

## DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE DES CONTRATS DE RIVIERE

22/03473

Difficultés de mise en oeuvre des contrats de rivière en raison de la réticence de certains propriétaires riverains à rétrocéder leurs baux de pêche aux fédérations de pêche en contrepartie du financement des travaux d'entretien des berges et du lit de la rivière.  
- © 2003 OIEau

*FRE, QUESTION ECRITE, FRECON J-C., 2002, 2 P.*

Pour tout public

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE RIVIERE

67/17920

Qui est compétent pour effectuer les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau dans le cadre d'un contrat de rivière ? De tels travaux peuvent être effectués soit par le maître d'ouvrage général, soit par des syndicats intercommunaux ou des syndicats mixtes qui réalisent les travaux d'entretien mais à la condition que leurs statuts le permettent et que leur intervention ait fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général. - © 2001 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MARIANI T., BULLETIN FNCCR, 2000, 1 P.*

Pour public averti

## SPECIAL CONTRATS DE RIVIERE

67/15421

Gestion locale de l'eau. Analyse de la mise en place de contrat de rivière. Type de contrat signé. Etape de mise en place. Bilan des actions mises en place des différents acteurs. - © 2000 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BOGA J. Y., MAIGNE J. L., SORMAIL L., ET AL., ADOUR GARONNE, 2000, 48 P.*

Pour tout public

## AVEN STER-GOZ. BONNE SANTE OU PAS APRES CINQ ANS DE CONTRAT ?

66/75748

Contrat de rivière Aven Ster Goz. Résultats décevants des actions entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'eau; point sur ce qu'il reste à faire; conséquences sur la conchyliculture dans l'estuaire - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, LANDREIN Y., EAU RIV. BRETAGNE, 1991, N° 76, 1991, 12 P.*

Pour tout public

## UN NOUVEAU MODE DE GESTION DE LA RIVIERE OU LA CREATION D'UN LIEU DE NEGOCIATION ?

67/09696

La gestion traditionnelle de l'eau en Région Wallonne peut être vue comme un modèle réglementaire, puisqu'il s'agit de régler les usages de l'eau et de définir les procédures à suivre avant la réalisation de projets. Face à l'augmentation des conflits entre usages contradictoires, le ministre de l'environnement met en place les contrats de rivière en mars 1993. Le contrat de rivière vise à organiser au niveau local une concertation entre tous les acteurs concernés par un cours d'eau à l'échelle de son bassin versant pour élaborer une charte qui définit les objectifs de gestion à atteindre et les moyens à employer pour les réaliser. C'est donc par le dialogue entre les acteurs de terrains que doivent se résoudre les conflits et non plus seulement par l'imposition de normes ... - © 1999 OIEau

*FRE, ACTE DE CONFERENCE, DASNOY C. BEL, 1998, P. 19-37*

Pour public averti

## LE CONTRAT DE RIVIERE ARVE

67/06709

Le contrat de rivière, un outil de valorisation et réhabilitation efficace des cours d'eau. Exemples de la rivière de l'ARVE, victime d'une eutrophisation complète, de pollutions domestique, industrielle et organique. Le contrat de rivière est un outil adapté avec un multipartenariat et des financements divers. Résultats positifs. - © 1999 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, JEAN L., ENVIRON. TECH., 1998, N° 174, 1998, 27-29*

Pour tout public

## LES MODALITES DE LA DECISION PUBLIQUE DANS LE CADRE DES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU : LE CAS DES CONTRATS DE RIVIERE DANS LE BASSIN ADOUR-GARONNE

67/09697

Le dispositif de planification et les procédures de gestion de l'eau prévus par la loi sur l'eau de 1992 visent une "gestion équilibrée" de la ressource définie comme "patrimoine commun" alors que l'eau fait l'objet d'usages et de valorisations contradictoires et concurrentielles. Cet article montre la complexité de la négociation multi-partenariale dans la définition et la mise en place des "contrats de rivière". Les difficultés émergent notamment lors de la délimitation de l'échelle territoriale de gestion, à l'occasion de la validation des diagnostics et de la hiérarchisation des problèmes à traiter ainsi que dans les formes et l'intensité de la coopération entre acteurs de la gestion de l'eau. - © 1999 OIEau

*FRE, ACTE DE CONFERENCE, SALLES D., ZELEM M.C., 1998, P. 39-53*

Pour public averti

## CONTRAT DE RIVIERE BIENNE : SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT

67/06821

Contrat de rivière Bienne. Synthèse de la situation : les préliminaires à la signature du protocole. Contenu du protocole : les différentes opérations et engagements des partenaires. Document officiel. Schémas explicatifs et tableaux - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE, LYON, 1998, 1998, 13 P.*

Pour tout public

## 1ERE JOURNEE DES CONTRATS DE RIVIERE ET DE LAC EN REGION RHONE-ALPES

67/10372

Contrat de rivière : pilotage des contrats ; entretien de la rivière et des berges, prévention des crues - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, AGENCE EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE, LYON, 1997, 1997, 16 P.*

Pour tout public

## DE L'AMENAGEMENT INTEGRE A LA GESTION GLOBALE DES RIVIERES : LES CONTRATS DE RIVIERE ONT 10 ANS

66/98710

Evaluation des contrats de rivières. Historique et bilan de la procédure des contrats de rivière. Excellent article de référence.  
- © 1999 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DUPORT L., HOUILLE BLANCHE, 1991, N° 7-8, 1991, 549-553*

Pour public averti

## LA RESTAURATION DE L'IMAGE DU CEROU (TARN)

67/09678

Le Cérou est un affluent de l'Aveyron, situé au nord du département du Tarn. La communauté de communes du Ségala Carmausin a souhaité mettre en oeuvre un contrat de rivière et d'en assurer la pérennité en s'engageant dans une procédure SAGE pour un bassin versant du Cérou. La note de synthèse présentée dans ce document résume la démarche entreprise par le bureau Artline qui s'est attaché à mettre en évidence les valeurs paysagères à prendre en compte dans les futurs aménagements du cours d'eau. L'étude a débuté classiquement par un état des lieux qui a permis de situer les unités paysagères liées à la rivière. Après avoir fait ressortir un certain nombre de constats sur le faible niveau d'appropriation locale de ce paysage, l'équipe a organisé une réflexion prospective avec les différents acteurs concernés par le réaménagement du cours d'eau ... - © 1999 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COUREAU J.C., INGENIERIES - E A T, N° SPECIAL RIVIERES ET PAYSAGES, 1997, BUREAU ARTLINE MERIGNAC, 1997, 63-70*

Pour public averti

## LE CONTRAT DE RIVIERE. UNE DEMARCHE EXIGEANTE POUR RESTAURER L'ECOLOGIE DE LA RIVIERE

67/06374

Plaquette résumant le projet du contrat de rivière visant à restaurer et maintenir la qualité des cours d'eau ainsi que leur bassin versant. - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, MINIST. ENVIRON., REGION NORD PAS DE CALAIS, 1996, 1996, 5 P.*

Pour tout public

## LE CONTRAT DE RIVIERE ORB

67/01096

Les objectifs du contrat de rivière ORB. Contrat de planification sur 5 ans des actions menées sur 6 thèmes : ressource en eau, qualité de l'eau, morphologie et restauration hydraulique, lutte contre les crues, mise en valeur du fleuve - © 1999 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, DEPART. HERAULT, 1996, 1996, 10 P.*

Pour tout public

## LES CONTRATS DE RIVIERE

66/98712

Définition des contrats de rivières. Rappel des modalités : connaissance du fonctionnement du bassin versant ; concentration élargie sur le plan local ; programmation-planification des intervenants ; suivi des opérations ; sensibilisation de la population à la protection de leur patrimoine - © 1999 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, CLAVEL P., COMBAT NAT., 1995, N° 110, 6-8*

Pour public averti

## CIRCULAIRE N°94-81 DU 24 OCTOBRE 1994 RELATIVE AU PLAN DÉCENNAL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES. APPEL AUX CONTRATS DE RIVIERES

22/03019

Restauration et entretien des rivières : "contrats de rivières". circulaire définissant les objectifs du plan décennal de restauration et d'entretien des rivières. Elle rappelle les objectifs, la procédure et les modalités d'élaboration d'un contrat de rivière - © 2002 OIEau

*FRE, CIRCULAIRE, 1994, 5 P.*

Pour public averti

FLEUVES ET RIVIERES : VERS UNE NOUVELLE LIBERTE

66/89072

La loi sur l'eau française. Les principes de la gestion intégrée avec des applications, les contrats de rivière, l'urbanisation et le fleuve, le rôle des associations. Très bon document - © 1999 OIEau

FRE, CONFERENCE, 1994, 178 P.

Pour tout public

ETUDE DE LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DE RIVIERE ET POSSIBILITE D'APPLICATION EN INDONESIE

66/87754

Contrats de rivière en Indonésie. Rappel de la réglementation et des procédures françaises, études de cas et bilan. Possibilité de transfert en Indonésie : situation actuelle, difficultés à résoudre, propositions. Bien documenté - © 1999 OIEau

FRE, RAPPORT, MULU B., ENTPE, VAULX EN VELIN, 1993, 1993, 78 P. + ANNEXES

Pour tout public

CIRCULAIRE DU 5 FEVRIER 1981 RELATIVE AUX CONTRATS DE RIVIERE

22/00163

Création des contrats de rivières destinés à prendre la suite des opérations "rivières propres". - © 1999 OIEau

FRE, CIRCULAIRE, CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES (FEUILLET 83 PAGE 2767), 1981

Pour tout public



**C@RTEL**  
*eau*

**Vous êtes Maire  
ou Président de Syndicat  
Intercommunal ...**

**... Etes-vous sûr de prendre  
les décisions qui s'imposent  
pour la gestion de l'eau  
dans votre commune ?**

**Les réponses sont sur  
C@RTEL-eau  
le portail internet  
des élus locaux  
pour une meilleure  
gestion de l'eau**

 un site animé par l'Office International de l'Eau

**<http://www.carteleau.org>**

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

## TEXTES JURIDIQUES

Décret n° 2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (J.O du 17 mai 2005).

Arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (J.O du 17 mai 2005).

## JURISPRUDENCE

Arrêt de la Cour de Cassation (chambre criminelle) du 19 octobre 2004 Société Peugeot Citroën Poissy

A la suite du déversement d'hydrocarbures dans un bras de la Seine, des poursuites pénales ont été engagées contre la société Peugeot Citroën Poissy pour pollution de l'eau sur le fondement de l'article L216-6 du code de l'environnement (ex article 22 de la loi sur l'eau de 1992). Condamnée en première instance et en appel, la société forme un pourvoi devant la Cour de cassation faisant valoir :

- que l'enquête menée pour démontrer l'existence de la pollution comporte diverses irrégularités;
- que les déversements d'hydrocarbures qui lui sont reprochés sont conformes aux prescriptions fixées par l'autorisation de rejet qui lui a été accordée ;
- que le délit de pollution de l'eau prévu par l'article L216-6 du code de l'environnement n'est pas applicable aux personnes morales car le texte ne le prévoyait pas expressément.

Le Cour de Cassation répond point par point à ces arguments, au prix de certaines acrobaties juridiques.

Décision du Tribunal des Conflits du 13 décembre 2004, Consorts T... c/S.A. des Eaux du Nord et de la communauté urbaine de Lille

Selon les articles L1331-8 et suivants du code de la santé publique (ex articles 33 et plus) les propriétaires ont l'obligation de raccorder leurs immeubles au réseau d'assainissement, selon les modalités définies par ces dispositions. Lorsqu'un propriétaire ne s'y conforme pas, il est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance qu'il aurait payée si son immeuble avait été raccordé, somme qui peut être majorée de 100%.

Dans une décision du 13 décembre 2004, le Tribunal des Conflits s'est prononcé sur la nature juridique de ce paiement, il a déclaré que ce n'est pas le prix d'un service rendu par le service public industriel et commercial d'assainissement mais qu'il s'agit d'une contribution imposée dans l'intérêt de la salubrité publique. En conséquence les contentieux relatifs à ce paiement relèvent du juge administratif.

## QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

Qui doit prendre en charge des frais de déplacement des canalisations d'eau potable, dans le cadre d'aménagements de voirie pour la réalisation d'infrastructures de transport ?

Répondant à une question écrite d'André Santini (président du syndicat des eaux d'Ile-de-France), le ministre de l'équipement précise clairement quelle est la personne qui doit assumer les frais de déplacement des canalisations d'eau potable, dans le cadre d'aménagements de voirie pour la réalisation d'infrastructures de transport. (Question publiée au JOAN du 08 février 2005 / Réponse publiée au JOAN du 10 mai 2005).

Permis de construire d'un bâtiment agricole et raccordement au réseau d'eau potable !

Parce qu'elle a accordé un permis de construire autorisant la réalisation d'un bâtiment agricole une commune est-elle tenue d'accepter le raccordement de cette construction au réseau d'eau potable ?

Répondant explicitement à cette question, le Ministre de l'Équipement précise les circonstances dans lesquelles une commune peut tout à fait refuser de raccorder un bâtiment au réseau public de distribution d'eau potable. (Question publiée au JO Sénat du 14 novembre 2002 / Réponse publiée au JO Sénat du 05/05/2005).



Le Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable  
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation  
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale  
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International  
des Organismes de Bassin  
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

## Les services d'information pour nos abonnés

### Trois forfaits disponibles :

#### EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC  
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

#### EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

251,16 € TTC  
210,00 € HT

#### EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les dernières références bibliographiques de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

**Abonnez-vous !**

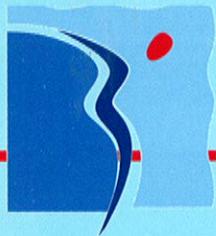
<http://eaudoc.oieau.fr>

454,48 € TTC  
380,00 € HT

**AQU@VEILLE**

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie  
150 € HT / an

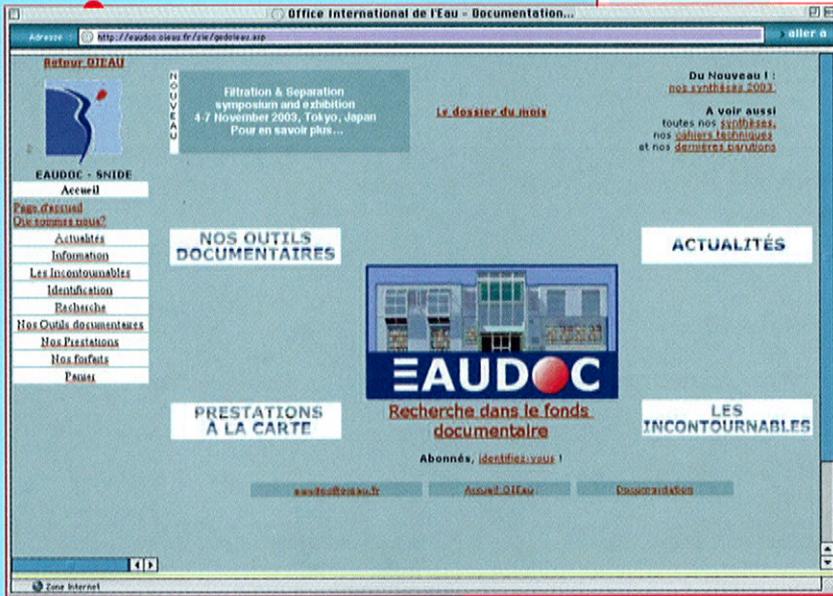
[aquaveille@oieau.fr](mailto:aquaveille@oieau.fr)



# www.oieau.org

## Le Monde de l'Eau sur Internet

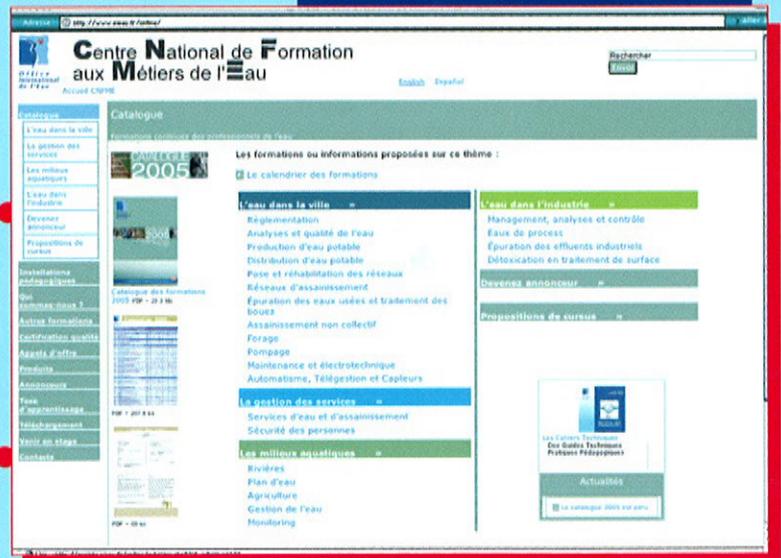
Office  
International  
de l'Eau



<http://www.oieau.org>

Les 360 Stages 2005  
du Centre National  
de Formation  
aux Métiers de l'Eau

Les 225.000 références  
bibliographiques de EAUDOC  
à rechercher  
et commander en ligne.



<http://www.oieau.org>  
2.650000 visiteurs en un an !



Office International de l'Eau  
Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48  
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>